

PROGRAMME GABONAIS D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ (PROGEC)

# GUIDE POUR LES IMPORTATEURS ET LES EXPORTATEURS RÉPUBLIQUE GABONAISE

## VUE D'ENSEMBLE

L'Agence GAbonaise de NORmalisation (AGANOR), a instauré en 2016, un Programme pour les exportations à destination du Gabon et mis en œuvre: le PROgramme Gabonais d'Évaluation de la Conformité (PROGEC). Il s'agit d'une procédure visant à s'assurer de la conformité des produits par rapport aux normes internationales, dans le pays d'exportation, afin de s'assurer de leur conformité aux exigences essentielles, aux règlements techniques et aux normes internationales approuvées par les autorités.

Les expéditions soumises au PROGEC doivent, afin de pouvoir être dédouanées sur le territoire gabonais, obtenir un Certificat de Conformité (CoC). Les expéditions de produits réglementés arrivant aux frontières gabonaises sans CoC seront passibles d'une pénalité. Le PROGEC permet aux consommateurs gabonais de s'assurer de la qualité et de la sécurité des produits importés. En Septembre 2020, l'AGANOR a officiellement renouvelé le contrat PROGEC avec Intertek.

Le processus de certification des expéditions suit les méthodes d'évaluation ci-dessous :

- Route A pour les Produits Non-Enregistrés / Sans Licences
- Route B pour les Produits Enregistrés – Un enregistrement est valide 1 an
- Route C pour les Produits Sous Licence – Une licence est valide 1 an

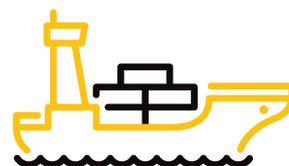
## 4 ÉTAPES POUR EXPORTER VOS PRODUITS



CONFORMITÉ DES PRODUITS



ROUTE À L'EXPORT



FRAIS



CONTACT



**1**

**CONFORMITÉ  
DES  
PRODUITS**



## CONFORMITÉ DES PRODUITS



### Produits nécessitant un Certificat de Conformité

A partir du 1er Janvier 2021, tous les produits seront réglementés au Gabon selon le PROGEC à l'exception des produits alimentaires ainsi que les produits exemptés par l'AGANOR.

Les produits réglementés doivent être conformes aux exigences essentielles, aux règlements techniques et aux normes internationales approuvées par les autorités, avant leur exportation vers le Gabon.

### Produits exemptés de Certificat de Conformité

Les produits suivants ne nécessitent pas de Certificat de Conformité :

Les colis postaux sans valeur commerciale et les courriers express (comprend : les courriers, les lettres ou les documents papiers uniquement. Sont exclus : les colis de courriers express ayant une valeur marchande); les échantillons commerciaux ; les dons de gouvernements ou d'organisations internationales à des fondations, des organisations caritatives ou humanitaires reconnues ; les cadeaux personnels ; l'aide d'un gouvernement étranger, l'aide d'organisations étrangères ou de particuliers en cas de catastrophe ; les cadeaux et meubles importés à des fins personnelles par les missions diplomatiques et les consulats par des organisations ; les biens acquis à l'aide de dons et de fonds extérieurs et obtention de prêts.

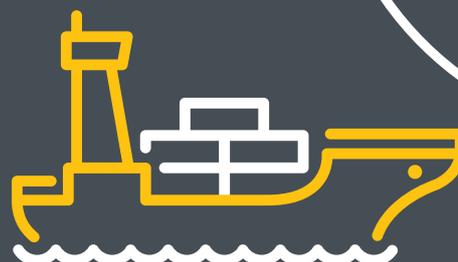
Cependant, les produits exemptés énumérés ci-dessus peuvent devoir se conformer à d'autres exigences réglementaires gabonaises.

## EXIGENCES SPÉCIFIQUES

- Le marquage doit être clairement discernable, lisible et indélébile.
- Les instructions et le marquage sur l'emballage du produit doivent être en français les conseils d'utilisation et le marquage doivent être au moins en français.
- D'autres exigences de marquage s'appliquent selon le type de produit. Les notices d'utilisation ainsi que les manuels d'instructions doivent être au moins en français.

**1**

**CONFORMITÉ  
DES  
PRODUITS**



# 2

## ROUTES À L'EXPORT



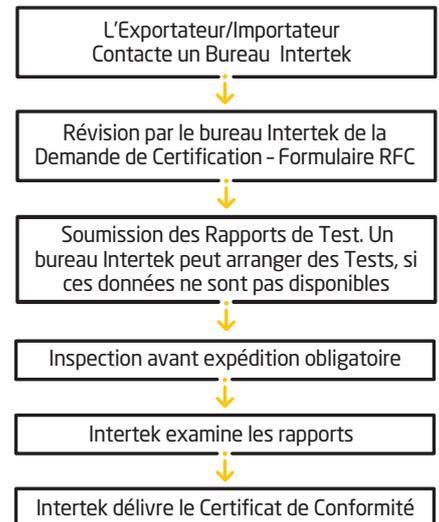
## ROUTES À L'EXPORT

### Produits Non-Enregistrés / Sans Licence - Route A (Pour Les Exportateurs Occasionnels)

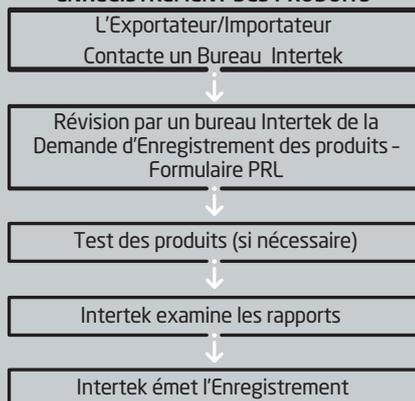
Intertek propose des services d'évaluation de conformité des produits conformément aux exigences définies par l'AGANOR. Le processus d'évaluation comprend les éléments suivants :

- l'inspection physique des marchandises comprend la vérification des marquages essentiels et des exigences physiques des produits, conformément aux Exigences Essentielles, aux Règlements Techniques et aux Normes Internationales approuvées.
- Des tests et/ou analyses effectués par un laboratoire accrédité tel qu'un laboratoire Intertek conformément aux exigences essentielles, aux règlements techniques et aux normes internationales approuvées, avant leur exportation vers le Gabon.
- La délivrance du CoC sur suivant l'évaluation réussie des rapports de test ou du certificat d'analyses et d'inspection.

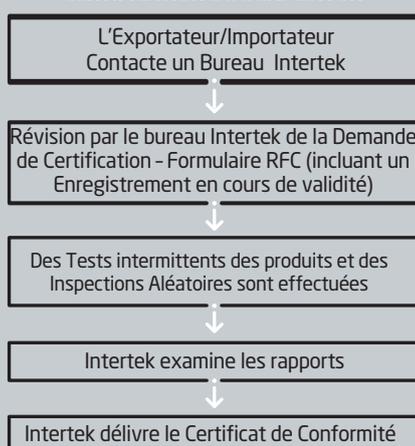
#### CERTIFICATION D'EXPÉDITION



#### ENREGISTREMENT DES PRODUITS



#### CERTIFICATION DE L'EXPÉDITION



### Statut Enregistré - Route B

#### Pour Les Exportateurs Fréquents

Un Enregistrement est délivré pour une demande de Route B et peut être utilisé pour plusieurs expéditions pendant une période d'un (1) an à compter de sa date d'émission

- Le Fabricant / Exportateur doit démontrer que ses produits sont conformes aux exigences essentielles, aux règlements techniques et aux normes internationales approuvées par les autorités.
- Une évaluation des produits doit être effectuée avant l'Enregistrement afin de vérifier que les produits répondent au niveau de conformité requis.
- Les CoC seront délivrés sur la base d'un SoR valide et d'inspections aléatoires satisfaisantes des expéditions

# 2

## ROUTES À L'EXPORT



# 2

## ROUTES À L'EXPORT

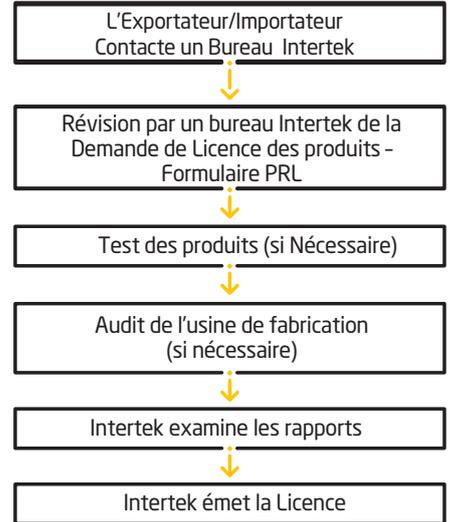


### Produits Sous Licence - Route C

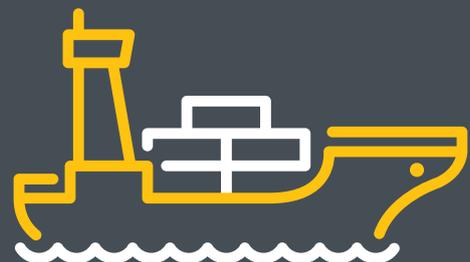
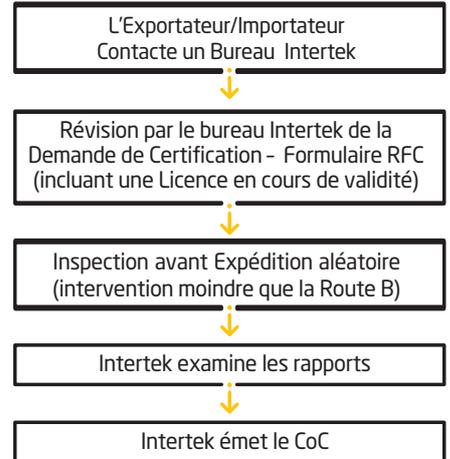
La Licence est délivrée aux fabricants pour une demande de Route C et peut être utilisée pour plusieurs expéditions pendant une période d'un (1) an à compter de sa date d'émission.

- Les produits doivent démontrer qu'ils sont conformes aux exigences essentielles, aux règlements techniques et aux normes internationales approuvées.
- Un Système de Management de la Qualité ou ses certificats (documents QMS tels que ISO 9001, ISO / TS 16949, ISO 13485, etc.), ou un Audit d'usine sous Licence est effectué afin de garantir leur conformité aux Normes.
- Les CoCs seront délivrés sur la base de la Licence valide et de deux (2) inspections physiques aléatoires satisfaisantes sur l'année

#### PRODUITS SOUS LICENCE



#### CERTIFICATION D'EXPÉDITION



# 3

## FRAIS POUR LE PROGEC

## TARIFICATION DU PROGEC

Le demandeur qui effectue la demande d'évaluation de la conformité est responsable du paiement des frais à Intertek.

### 1. Certification D'expédition

Le tarif de certification comprend le coût de l'évaluation documentaire, de l'inspection de l'expédition, ainsi que de toutes les autres activités techniques et administratives impliquées dans la vérification de conformité du produit.

(Veuillez noter que les tarifs de certification ne couvrent pas les frais de tests en laboratoire, d'audit d'usine ou d'inspection technique industrielle. Ces frais seront indiqués séparément par Intertek si nécessaire.)

### 2. Enregistrement Et Licence

La tarification se fait au cas par cas et dépend du nombre de produits enregistrés ou sous Licence. Le demandeur doit se rapprocher de son bureau Intertek le plus proche afin d'obtenir un devis.



## POUR PLUS D'INFORMATIONS

 Intertek France  
Government & Trade Services  
Customer Service Center  
Ecopark 2, 27400  
Heudebouville,  
France

 +33 2 32 63 31 65

 info.government@intertek.com

 Importer & Government Office  
(IGO)  
Intertek  
Immeuble Dumez  
(À côté d'Air France)  
First Floor, Bord de Mer Libreville,  
BP 13312 Libreville Gabon

 +241 01 74 36 64

 info.libreville.gs@intertek.com

 [intertek.com/government](http://intertek.com/government)

## CONTACT



# 4

## CONTACT

### Mots-Clés

**AGANOR** Agence Gabonaise de Normalisation  
**PROGEC** Programme Gabonais d'Evaluation de la Conformité  
**COC** Certificat de Conformité

**CSC** Customer Service Centre  
**RFC** Request For Certification  
**PRL** Request for Product Certificate, Registration, Licence